



Communiqué 27-04-2018

L'EUROPE INTERDIT LES NEONICOTINOIDES- L'AGROFRONT ET LA CBB RECLAMENT DES SOLUTIONS

Aujourd'hui, le SCOPAFF, le comité d'experts des 28 Etats membres européens, a décidé d'interdire l'utilisation des néonicotinoïdes (clothianide, imidaclopride et thiaméthoxame) dans les cultures en plein air.

De son côté, la Belgique plaide pour une dérogation pour la culture de la betterave. L'Agrofront et la Confédération belge des planteurs de betteraves (CBB) sont déçus et soutiennent pleinement la demande du ministre fédéral Ducarme pour une dérogation. Ils exigent des alternatives viables pour les agriculteurs.

La proposition de la Commission repose sur une conclusion de l'Agence européenne de sécurité alimentaire (EFSA), qui stipule que toutes les applications sont susceptibles de constituer un risque pour les abeilles ou les abeilles sauvages et qu'il n'y a pas suffisamment d'informations pour écarter ces risques. Pour atteindre cette conclusion, l'EFSA a utilisé le «document d'orientation Bee» de l'UE, bien que ce document n'ait pas encore été définitivement approuvé par les États membres européens.

Cette décision a des conséquences majeures pour l'agriculture belge. Les néonicotinoïdes contenus dans l'enrobage des graines permettent de lutter efficacement contre certains insectes nuisibles (en utilisant de manière très ciblée une quantité limitée de substance active). Pour la culture de la betterave et de la chicorée, les agriculteurs n'ont pas d'alternatives qui soient aussi efficaces et respectueuses de l'environnement que la technique d'enrobage par néonicotinoïde. L'Agrofront et la CBB avaient clairement exprimé une volonté commune d'aller vers une utilisation aussi limitée que possible des néonicotinoïdes, et sont donc d'autant plus déçus par la décision sans nuances d'aujourd'hui qui ne prend pas en compte les particularités de certaines cultures spécifiques, en particulier la betterave et la chicorée. Dans ces cultures, on utilise l'enrobage des graines, car il protège d'une maladie de la plante qui est endémique dans nos régions.

Le secteur agricole, qui dialogue sur base régulière et collabore avec le secteur apicole, a également rappelé qu'il est prêt à prendre des mesures supplémentaires qui s'imposent pour participer positivement à la conservation des populations d'abeilles.

Sur la base des connaissances dont nous disposons, l'Agrofront et la CBB sont d'avis que les néonicotinoïdes peuvent garder une place dans la protection durable des cultures.

L'Agrofront et la CBB soutiennent donc explicitement la demande du ministre Ducarme d'obtenir une dérogation qui permette de conserver leur utilisation pour la culture de la betterave et de la chicorée en Belgique.

L'Agrofront et la CBB réitèrent également leur demande auprès des acteurs de la recherche agronomique et auprès de l'industrie phytosanitaire afin qu'ils poursuivent la recherche intensive d'alternatives pour préserver la culture de la betterave et de la chicorée en Belgique et demandent au gouvernement de soutenir la recherche et le développement dans ce domaine.

Plus d'infos:

CBB: Peter Haegeman, Secrétaire général, 0496 55 53 11

FWA: Anne Petré, responsable communication, 0484 49 90 77

ABS: Hendrik Van Damme, président, 0476 41 51 58

Boerenbond: Luc Vanoirbeek, porte-parole, 0477 33 06 35